

CONTENU TYPE DE L'ETUDE DE FAISABILITE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE DEVANT ACCOMPAGNER UN DOSSIER DE DEMANDE EN LABEL ROUGE

L'étude de faisabilité technique et économique doit permettre au demandeur d'un Label Rouge de s'interroger sur la viabilité de son projet avant de déposer un dossier de demande de reconnaissance ou de modification d'un Label Rouge.

Le contenu-type de cette étude doit être respecté : ordre des rubriques, renseignement de l'ensemble des rubriques.

Dans le cas d'une demande de modification, l'étude peut reprendre à l'identique des renseignements présentés dans l'étude de faisabilité initiale (relative à la demande de reconnaissance) s'ils restent inchangés. Par contre, l'étude doit obligatoirement faire état de tout changement lié à la demande de modification dans les rubriques concernées.

I. HISTORIQUE DU PROJET

- Présentation des motivations ayant conduit le demandeur à s'engager dans la démarche Label Rouge. Quels sont les organismes de production et de suivi technique (OPST) concernés par le SIQO (cordonnées, statuts) ?
- Indication des différentes dates-clés (début de la réflexion sur le projet, premiers contacts avec l'INAO, informations réalisées sur le projet auprès des opérateurs potentiels, dépôt du dossier à l'INAO...).
- Description du produit candidat au Label Rouge : indication de l'ensemble des produits concernés par le Label Rouge, description des différentes présentations, le cas échéant information concernant la notice technique dont le produit relève.
- Information sur la réglementation non spécifique au Label Rouge à laquelle le produit candidat au Label Rouge est soumis.

II. LE PORTEUR DE PROJET

Cette rubrique précise la capacité du futur ODG à remplir les missions définies dans le code rural et de la pêche maritime et liste les opérateurs faisant partie du groupement (y compris les organismes de production et de suivi technique). Il est également précisé la capacité de ces opérateurs à mettre en œuvre le futur cahier des charges de ce Label Rouge et à participer à son développement commercial.

Cette rubrique permet ainsi de poser les bases du projet de statuts du futur ODG.

1. Nom et nature du groupement

- Dénomination du groupement
- Nature juridique du groupement

2. Organisme certificateur

- Choix de l'organisme certificateur, en précisant si celui-ci est agréé pour le produit candidat au Label Rouge.

3. Les opérateurs

- Estimation, par catégorie, du nombre d'opérateurs impliqués dans la production du produit du Label Rouge.
- Précisions permettant d'évaluer la représentativité des différentes catégories d'opérateurs et leur équilibre au sein de la structure (ex : liste des adhérents actuels et/ou futurs de la structure en précisant leur fonction, production actuelle hors SIQO et estimation des volumes produits par les adhérents à la structure, ...).
- Capacité de chaque opérateur à faire vivre le Label Rouge : aptitudes ou inaptitudes techniques à produire en fonction des objectifs envisagés (approvisionnement, aspect matériel, connaissance technique, installation/équipement, mode d'élevage, bâtiments, promotion, commercialisation / vente / distribution, ...) permettant de déterminer les potentielles difficultés à respecter certaines conditions de production.

4. Fonctionnement du groupement

Cette rubrique décrit les moyens techniques, humains et financiers dont le groupement dispose ou qu'il mettra en œuvre pour justifier de sa capacité à réaliser les missions d'un ODG (PV des 3 dernières AG, bilans comptables, comptes-rendus de conseil d'administration ou bureau, etc.).

III. CONTEXTE DU PROJET

Cette rubrique décrit le(les) marché(s) sur lequel (lesquels) le Label Rouge va évoluer et permet de développer la connaissance des attentes du consommateur sur ce(s) marché(s). Ces données permettront d'avoir une visibilité du marché de la filière du produit et de déterminer le produit courant de comparaison (PCC) et de sa disponibilité sur ce marché.

- Description des marchés concernés : au niveau régional, national, européen voire international et leur taille → informations sur la filière dont dépend le produit candidat au LR (importance des SIQO, caractéristiques des circuits de commercialisation -vente directe, MDD-, ...).
- Positionnement des produits faisant l'objet de la demande sur ce marché → produits concurrents ? Autres produits sous SIQO ? segmentation attendue ? ...
- Définition du type de consommateurs/utilisateurs ciblé (consommateur final, utilisateurs intermédiaires,...).
- Volumes envisagés et part de la production en Label Rouge au regard de la production globale du (des) marché(s) considéré(s).
- Faisabilité économique de la démarche (différentiel de prix avec le marché, surcoûts de production induits par la démarche, tels que surcoûts de production, coûts de contrôle ...).
- La dénomination est-elle utilisée par dans une marque (ou plusieurs) : lesquelles ? Est-ce une marque d'usage ou est-elle déposée auprès de l'INPI (propriétaire, date de dépôt, produits visés) ? Le (ou les) utilisateur(s) de la marque sont-ils dans la démarche envisagée ?
- Projet d'étiquetage en annexe.

IV. LA QUALITE SUPERIEURE DU PRODUIT CANDIDAT AU LABEL ROUGE

Cette rubrique présente les éléments de qualité supérieure du produit candidat au Label Rouge et son positionnement par rapport au produit courant de comparaison (PCC).

- Présentation du PCC, au regard du marché-cible défini dans le paragraphe précédent. Dans le cas où le produit relève d'une notice technique, la description du PCC doit tenir compte des indications figurant dans la notice technique.
- Principaux critères de comparaison entre le PCC et le produit Label Rouge.
- Réflexion préalable sur le mode d'évaluation et de suivi de la qualité supérieure (ESQS) choisi (choix du laboratoire, organisation interne, fréquences, coût).